

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGUENESSE
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 09 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf janvier à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Président du CCAS.

Étaient présents : Messieurs Christian COUPEZ, Philippe CREQUY, Olivier BRUNET

Mesdames Dominique BERNARD, Ginette BAUCHET, Chantal LEVRAY.

Étaient excusés : Messieurs Stéphane HAELEWYCK, Franck DECOOL et Jacky DELASSUS

Mesdames Marie Aline CATTOEN et Claudie MONSTERLEET

DATE DE CONVOCATION : 03/01/2023

MEMBRES EN EXERCICE : 11

MEMBRES PRESENTS : 6

MEMBRES VOTANTS : 8

Procurations :

Monsieur Stéphane HAELEWYCK donne procuration à Philippe CREQUY

Monsieur Franck DECOOL donne procuration à Dominique BERNARD

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 02 Décembre 2022**

- **Compte rendu des décisions administratives prises par Monsieur Le Président dans le cadre des délégations qui ont été données par le conseil d'administration**

- **QUESTION N° 1** : Administration générale – Modification du règlement intérieur du conseil d'administration

- **QUESTION N° 2** : Administration générale – Modification du règlement intérieur du service de portage des repas à domicile

- **Chèques d'accompagnement personnalisé : Examen des dossiers**

- **Questions diverses**

Monsieur Le Président : « Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre présence. En cette période de janvier, je souhaite vous présenter mes meilleurs vœux pour cette année et principalement la santé.

Je vous prie de bien vouloir excuser Mesdames Marie Aline Cattoen, Claudie Monsterleet, Messieurs Stéphane Haelewyck, Franck Decool et Jacky Delassus.

Monsieur Stéphane Haelewyck donne procuration à Philippe Créquy.

Monsieur Franck Decool donne procuration à Dominique Bernard.

Nous démarrons l'ordre du jour de cette séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2022

Monsieur le Président : « Avez-vous des remarques ?

Je mets aux voix

Opposition ?

Abstention ?

Je vous remercie. »

Monsieur le Président : « Un point a été ajouté concernant les repas à domicile. »

Compte rendu des décisions administratives prises par Monsieur Le Président dans le cadre des délégations qui ont été données par le conseil d'administration

DECISION N°1 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les personnes âgées – Années 2023-2024 – 2025 et 2026 (marché AGn°8/2022)

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Longuenesse,

Vu,

- l'article R. 123-21 du code de l'action sociale et des familles,
- la délibération n° 2020-4 du 9 juillet 2020 au terme de laquelle le conseil d'administration a délégué au président, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article R 123-21 sus visé,

CONSIDERANT,

- la nécessité de confier à un prestataire la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les personnes âgées,
- les avis d'appel public à la concurrence parus les 15 septembre et 14 octobre sur le site de klekoon sous le n° K379855, les mêmes jours, sur le BOAMP n° 22-123879 et n° 22-137875 et publication sur le site internet de la Ville de Longuenesse, fixant la date limite de remise des offres au 27 octobre 2022 avant 12 h 00,

DECIDE

ARTICLE unique : de confier à la société Dupont Restauration, sise 13 avenue Blaise Pascal, ZA les Portes du Nord à Libercourt (62820), la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les personnes âgées pour un montant prévisionnel de 59 400,00 € HT soit 62 227,00 € TTC à compter du 1er janvier 2023.

Monsieur le Président : « Avez-vous des questions ? »

Madame Levray : « C'était déjà le même prestataire les années précédentes ? »

Madame Sirbu : « Oui. »

QUESTION N° 1

OBJET : Administration générale – Modification du règlement intérieur du conseil d'administration

Monsieur le Président : « Je laisse la parole à Madame Bernard. »

RAPPORTEUR : Madame Bernard Dominique

Je vous rappelle que le conseil d'administration a modifié son règlement intérieur par délibération n° 2022/11 du 27 juin 2022.

Suite à la modification des conditions d'attribution effectuées par la CAF, il est nécessaire de modifier le montant des aides accordées pour la colonie hiver.

Vous trouverez ci-joint le règlement intérieur dûment modifié.

Madame Bernard : « La modification concerne la page 13 du règlement. Les modalités d'attribution de la CAF ayant changé, le CCAS compense la différence. Le tableau présenté sur la page 13 reprend en fonction du quotient familial, l'aide attribuée. Entre 0 et 450€ : attribution de 30€ ; entre 451€ et 617€ : attribution de 90€ et entre 618 et 800€ : attribution de 135€. »

Madame Bernard : « Avez-vous des questions ? »

Madame Levray : « Est-ce le seul changement dans ce règlement intérieur parce que j'ai vu qu'il y avait une répartition différente concernant les places de cirque par rapport au précédent règlement ? »

Madame Sirbu : « C'était déjà modifié. »

Madame Levray : « C'était déjà modifié, donc je n'avais pas la dernière formule du règlement, car le point apparaît en numéro 8 du sommaire mais il n'apparaît pas dans le document. »

Monsieur Barret : « Vous avez eu la modification en début de séance parce que l'aide est bien cumulable avec l'Aide au Temps Libre, ce qui n'était pas le cas auparavant. »

Madame Bernard : « Avez-vous d'autres questions ? »

Monsieur le Président : « Bien, pas d'autres questions ? »

Je vous propose d'adopter le nouveau règlement intérieur.

Je mets aux voix.

Opposition ?

Abstention ?

Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration sont favorables à la modification du règlement intérieur du conseil d'administration.

QUESTION N° 2

OBJET : Administration générale – Modification du règlement intérieur du service de portage des repas à domicile

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Je vous rappelle que le marché public de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les personnes âgées s'achevait fin décembre 2022. Celui-ci a donc été relancé.

Après analyse des offres, l'attributaire Dupont Restauration a été retenu pour les années 2023 à 2026.

Toutefois, le prix du repas a considérablement augmenté en raison de la situation économique. C'est pourquoi, je vous propose d'entériner le règlement intérieur du service de portage des repas à domicile et les différents prix des repas à compter du 1^{er} février 2023.

Monsieur le Président : « Je vais laisser la parole au service, nous avons décidé de l'augmentation du prix du repas ; ce n'est jamais avec gaieté de cœur. »

Madame Sirbu : « Concernant le prix des repas, nous nous sommes basés sur les prix du nouveau marché. D'une part, nous sommes passés en plateau repas, ce qui a un coût plus important. Nous sommes l'une des communes où le prix du repas est le moins cher. Les communes environnantes comme Saint Omer et Arques proposent un prix supérieur. Nous avons l'avantage de fonctionner selon les revenus imposables. Nous proposons plusieurs tranches. Les personnes qui ont peu de ressources payent moins que des personnes ayant plus de ressources. Auparavant, les prix étaient de 5€, 6€, 7€ et 7€50. Aujourd'hui nous proposons une légère augmentation en sachant que pour les personnes se trouvant dans la dernière tranche, le prix n'excède pas 8€. Les communes environnantes, ainsi que certains prestataires proposent un tarif supérieur à 8€. Il était logique que le prix du repas augmente, suite à l'augmentation des charges et du prix également de notre prestataire, mais sans qu'il y ait trop d'impact pour les bénéficiaires. »

Madame Levray : « L'augmentation est d'environ 50 centimes par repas ? »

Madame Sirbu : « Oui. »

Madame Levray : « Par contre, passer au-dessus de 8€ le repas, cela ne me gênerait pas parce qu'il y a des revenus par couple qui peuvent être supérieurs à 28 000€. »

Madame Sirbu : « Psychologiquement, nous ne voulions pas passer la barre des 8€. »

Monsieur Barret : « C'était aussi pour rester en dessous des tarifs qu'il pourrait y avoir pour des offres privées. Cela reste un service public mais c'est vrai qu'il y a une question d'équilibre où par une certaine manière les tranches les plus élevées nous permettent d'équilibrer. »

Madame Sirbu : « Nous avons vraiment essayé d'être le plus juste. J'ai calculé pour chaque ménage, l'augmentation du tarif du repas n'est pas très importante et cela reste des tarifs corrects. »

Monsieur Barret : « Nous n'avons pas modifié les tarifs depuis 2017. »

Madame Sirbu : « Nous restons raisonnables, en sachant que les prix du prestataire augmentent. Nous sommes dans le secteur, la commune qui propose les tarifs les plus raisonnables. »

Monsieur Barret : « Les communes aux alentours proposent un seul tarif. »

Madame Sirbu : « Oui, et pour le même prestataire. »

Madame Levray : « Le même prestataire, certes, mais ce n'est pas forcément la même prestation. »

Madame Sirbu : « Saint-Omer, c'est aussi avec un plateau et c'est la même prestation. »

Madame Levray : « Quel est le prix de revient d'un plateau repas ? »

Madame Sirbu : « Le prix de revient est de 5€20 »

Monsieur Barret : « Oui, sans compter le coût de la livraison et des frais annexes. »

Madame Levray : « Et comme vous disiez ce sont les catégories les plus élevées qui vont réussir à compenser un peu ce que nous pouvons offrir comme tarif préférentiel. »

Monsieur Barret : « Je pense Laurence que vous aviez par tranche le nombre de bénéficiaires en moyenne puisque d'un mois à un autre cela peut varier ? »

Madame Sirbu : « Je me permets d'aller chercher les documents sur lesquels j'ai travaillé comme nous avons changé de salle. »

Monsieur le Président : « A noter que nous allons racheter le véhicule du portage de repas de la ville d'Arques. Ils ont choisi une autre méthode de distribution. »

Monsieur Barret : « Oui, nous évoquerons cela à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration. Nous pourrions acter cela au moment du vote du budget. Car le budget du CCAS n'est pas comme celui de la ville. En investissement, nous ne pouvons pas dépenser avant de voter le budget. »

Monsieur Brunet : « De quelle année est le véhicule ? »

Monsieur le Président : « Au regard des années, il n'a pas roulé. »

Monsieur Le Président : « Nous n'allons pas acheter quelque chose en mauvais état. »

Monsieur Crequy : « Il est mieux de racheter que de louer ? »

Monsieur Barret : « L'éternel dilemme pour une collectivité. C'est un calcul à faire, quand nous achetons, sur du neuf, nous récupérons la TVA. Quand nous louons, nous ne récupérons pas de TVA. Sur des véhicules, la TVA n'est pas négligeable. »

Monsieur Brunet : « Après tout dépend du nombre de plateaux livrés, est-ce que cela vaut le coup d'acheter un véhicule pour X repas, est-ce qu'il est mieux d'en louer un ? »

Madame Levray : « Nous disposons d'un véhicule actuellement ? »

Monsieur Barret : « Oui, mais il prend de l'âge. »

Monsieur le Président : « Il n'est pas en panne parce qu'il fonctionne, mais il est régulièrement en panne. »

Monsieur Barret : « Nous pouvons être vite embêtés parce qu'il est difficile au pied levé de trouver une solution. Nous pourrions le conserver et nous le garderions en véhicule de secours. Nous ne livrons pas de plat chaud, et il y a une question de kilométrage mais nous ne sommes pas obligés d'avoir un véhicule frigorifique. Nous pourrions avoir des caisses isothermes. »

Monsieur Brunet : « Oui, des caisses isothermes, à partir du moment où tout ce qui est alimentaire est protégé. C'est une première protection et ensuite une deuxième protection. »

Monsieur Barret : « Donc il y aura ce véhicule très récent que nous achèterions à la ville d'Arques plus celui-ci que nous pourrions garder en véhicule de secours. Nous serions plus à l'aise. Bien sûr à chaque fois, Sophie peut en témoigner, Laurence est partie, mais en général, c'est toujours au matin que le véhicule tombe en panne et ce n'est pas facile à gérer. »

Madame Butor : « Oui, effectivement, et c'est compliqué à gérer. »

Monsieur Barret : « Nous fonctionnons en plateau repas, ce qui est mieux car avant il y avait un tri à faire, la répartition des menus. »

Madame Butor : « Il fallait répartir les entrées, les plats, les desserts. Le plateau repas est bien plus pratique pour la livraison et pour l'hygiène tout à fait. »

Monsieur Barret : « Et nous proposons plusieurs menus. »

Madame Butor : « Oui trois menus sont proposés. »

Monsieur Barret : « Encore une fois, ce qui n'est pas le cas partout. C'est bien pour l'usager mais cela nécessitait un peu de gymnastique le matin. »

Madame Butor : « Surtout pour le vendredi où il y avait la livraison pour tout le week-end. Le système de plateau facilite quand même la livraison. Et c'est bien plus pratique également pour les personnes. »

Madame Sirbu : « Concernant les chiffres, la majorité paye entre 6€ et 7€, une minorité, environ 7 personnes, paye 4€. La tranche maximale soit 7.50€ concerne 12 personnes. »

Monsieur Barret : « D'accord, donc ce sont les deux tranches intermédiaires principalement concernées. »

Madame Sirbu : « Oui en sachant que pour les communes environnantes ou prestataires le prix est à 8€40 pour un repas livré, il est de 7€80 sur la commune d'Arques, et plus de 8€ pour la commune de Saint-Omer. »

Monsieur le Président : « Avez-vous d'autres questions concernant le portage de repas à domicile ? »

Madame Bauchet : « Combien de repas sont livrés par jour ? »

Madame Sirbu : « 42 repas à peu près. Nous oscillons entre 42 et 45 repas par jour. Nous avons des nouvelles demandes. »

Monsieur le Président : « Avez-vous d'autres remarques ? »

Je mets aux voix.

Opposition ?

Abstention ?

Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration sont favorables à la modification du règlement intérieur du service de portage des repas à domicile.

Madame Levray : « Le prix du repas de Saint Omer est de 7€85. »

Madame Sirbu : « 7€85 quelles que soient les ressources. C'est là où nous faisons la différence. »

Monsieur le Président : « Je me permets de faire une remarque, le fait que ce soit un agent de la commune qui livre les repas peut permettre aussi aux personnes de faire remonter des sollicitations, des informations ou des demandes au service. Quand c'est l'agent de la poste c'est plus difficile, car la poste propose ce service de portage de repas à domicile. »

Madame Sirbu : « Cela nous a permis aussi de faire venir les services civiques dans certaines

situations où nous savions qu'il y avait de l'isolement, une perte de lien avec le voisinage, avec l'extérieur. Cela nous a permis de mettre en place des actions. »

EXAMEN DES DOSSIERS CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Présenté par Madame Butor

Madame Butor : « J'ai modifié la présentation et essayé de préserver l'anonymat des familles. »

- Premières demandes du mois de Décembre 2022
 - Six premières demandes de chèques d'accompagnement personnalisé ont été étudiées pour le mois de Septembre, toutes acceptées.

Monsieur le Président : « 625€ de loyer ? »

Madame Butor : « Oui, en comprenant les 160€ de forfait que nous rajoutons, cela doit être chez un bailleur privé. »

Madame Sirbu : « Nous les encourageons à faire une demande de logement, car nous savons qu'ils sont en difficulté avec un loyer de cette ampleur, mais parfois des personnes ne veulent pas changer de quartier. »

Madame Butor : « Alors que le logement est trop grand et trop cher. »

Madame Sirbu : « Nous ne pouvons que les encourager, nous ne pouvons pas les obliger. »

Monsieur le Président : « Oui, nous les orientons. »

Madame Sirbu : « Oui, c'est cela, il faut parfois un travail de quelques mois pour que les personnes reviennent et qu'il y ait un changement. »

Madame Levray : « Si c'est après une séparation ou un veuvage c'est toujours difficile. »

Madame Sirbu : « C'est aussi quitter un quartier qui est compliqué. »

Monsieur le Président : « Il y a des personnes qui sont arrivées à la résidence Mailland et qui regrettent d'avoir quitté le quartier Maillebois. »

Madame Sirbu : « Oui, il y a un gros ancrage au quartier Maillebois. »

Monsieur le Président : « Au quartier Maillebois, contrairement à ce que nous pouvons penser, il y a de l'échange, de la solidarité, du voisinage. »

- Aides Funéraires

Une demande d'aide funéraires a été étudiée et une attribution de 400€ a été accordée

Madame Levray : « Petite question concernant une pension de réversion, car nous avons déjà eu un dossier la dernière fois ; le délai est si long ? »

Madame Butor : « Oui, c'est très long et cela peut parfois prendre 6 mois pour avoir un retour. »

Madame Sirbu : « Heureusement, sur Longuenesse nous avons France Services qui nous dépanne bien et chez qui nous orientons beaucoup de personnes pour leur dossier, car cela permet tout de suite de faire une proposition et un relais pour la mise en place de la demande. Certaines personnes font une demande de RSA dans l'attente de prétendre à la réversion. Les personnes ayant travaillé peu de temps se retrouvent en grande difficulté. Les personnes bénéficiant d'une petite retraite par rapport à la personne décédée se retrouvent en difficulté s'il n'y a pas de solidarité familiale à côté. C'est quand même le parcours du combattant. »

Madame Levray : « Parce que j'avais entendu par les personnes qui avaient déposé une demande, lorsque le dossier est parti, et si la pension n'est pas versée, les personnes ne savent pas pourquoi ; s'il manque une pièce car il n'y a pas de retour. Justement en allant à France Services le dossier a pu être débloqué et enfin savoir qu'il manquait quelque chose. »

Madame Butor : « Il faudrait que les personnes reçoivent une attestation de dépôt justifiant que le dossier est bien déposé et complet. »

Madame Levray : « Sinon, il n'envoie pas de retour. »

Madame Sirbu : « L'avantage c'est vraiment d'avoir un interlocuteur pour pouvoir faire avec la personne. »

Renouvellements

Catégorie 1 => 9 renouvellements

Catégorie 2 => 3 renouvellements

Catégorie 3 => 3 renouvellements

Catégorie 4 => 1 renouvellements

Catégorie 5 => 0 renouvellement

Catégorie 6 => 0 renouvellement

Sorties du dispositif : 5 sorties

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président : « Avez-vous des questions diverses ? »

Madame Sirbu : « Je n'étais pas là lors du dernier conseil d'administration. Je voulais faire un petit point sur l'ABS, parce que je voulais tout simplement vous dire que j'avais déjà travaillé sur l'ABS en janvier l'année dernière ; puisque grâce à l'UDCCAS nous sommes alertés sur les gros points et nous avons déjà demandé des devis. Alors vous en aviez parlé et nous avons une transmission de pensées car j'avais déjà travaillé dessus. »

Madame Levray : « C'était en février de l'année d'avant que j'en avais parlé. »

Madame Sirbu : « L'UDCCAS nous rappelle les gros points et nous nous sommes tout de suite attelés à demander aux prestataires privés et c'est à ce moment là que nous avons su que ça allait être très cher puisque c'était 15 000€ ». »

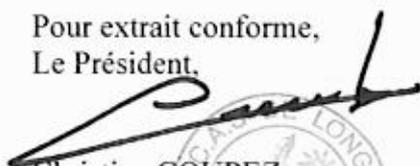
Madame Levray : « Ce n'était absolument pas une remise en cause de votre travail. Bien au contraire. »

Madame Sirbu : « C'est aussi pour dire que l'UDCCAS nous aide beaucoup dans ces gros points parce qu'il nous alerte sur les points que nous n'avions pas encore abordés. Nous n'avions jamais travaillé sur l'ABS, et sur les gros points qui nous permettent de faire des planifications. C'est une richesse car nous y adhérons et nous nous attelons à être de plus en plus performantes. Nous avons travaillé sur les règlements intérieurs. Nous avons l'avantage et la richesse d'être deux travailleurs sociaux. Tous les CCAS n'ont pas cette particularité là. C'était juste pour dire que nous y avons pensé aussi. »

Monsieur le Président : « Merci à vous. La prochaine séance est le lundi 6 Mars. Bonne fin d'après midi à tous. »

La séance se termine à 15h20.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Christian COUPEZ

Le Secrétaire de séance,


Thibaut BARRET

Publié le 3 avril 2023